



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

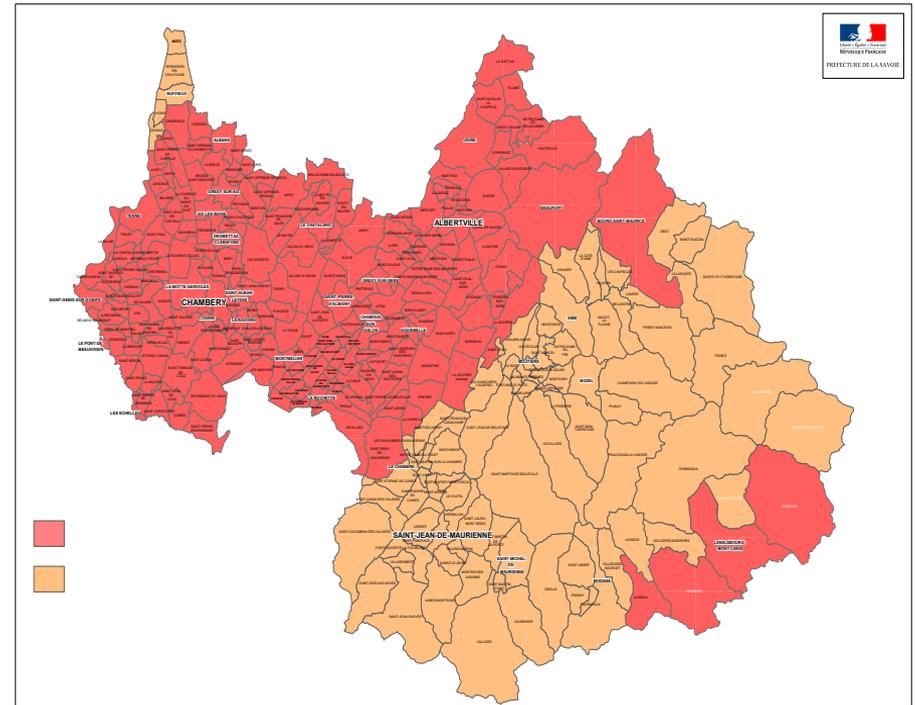
*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA SAVOIE S'ORGANISE

FACE AU RISQUE SISMIQUE

L'ACTIVITÉ SISMIQUE

- Le département de la Savoie se situe dans une zone de sismicité modérée à moyenne.
 - Faille bordière de Belledonne
 - Essaim sismique en Maurienne (La Chapelle)
-
- Prédiagnostic de microzonage sismique sur Chambéry (BRGM 2009)
 - Pas de plan de prévention des risques sismiques en Savoie
 - Plan départemental ORSEC Séisme approuvé le 1^{er} décembre 2020



LES ENJEUX MAJEURS

- 5 grands barrages : Tignes, Roselend, La Girotte, Bissorte et Le Mont-Cenis
- 7 établissements SEVESO Seuil haut et 4 établissements SEVESO Seuil bas
- Vulnérabilité du bâti, notamment dans le centre historique de Chambéry
- Voies ferroviaires, autoroutières et routières
- Réseaux (électrique, communication, eau potable...)

Particularité à prendre à compte : les variations saisonnières de population
(+ 45 % hiver et + 13 % été)

PREDIAGNOSTIC DE MICROZONAGE

Chambéry

Dans le cadre du plan séisme 2005-2010, l'étude réalisée par le BRGM en 2009 a conclu :

- que l'aléa sismique régional était à préciser et à confronter aux paléoséismes des failles proches de Chambéry
- que les phénomènes d'effets de site lithologiques et de liquéfaction sont à prendre en considération pour la quasi-totalité de la commune
- que la vulnérabilité est plus marquée sur les secteurs du centre-ville historique et les quartiers limitrophes

Aucune suite n'a été donnée ensuite à cette étude.

L'ESSAIM SISMIQUE EN MAURIENNE

De 2016 à 2019, la Maurienne a subi une série de secousses sismiques mineures regroupées dans le temps et l'espace. Les deux plus gros séismes étaient de 3,6 et 3,7

Plusieurs secousses ont été ressenties par la population (explosion) qui ont engendré une psychose et de l'incompréhension :

- Pose d'un verre d'eau de manière constante
- Apparition de fissures sur les bâtiments
- Certaines personnes ont quitté la commune pour se réfugier dans la famille
- Souhait d'une alerte par le Préfet pour un phénomène imprévisible

La gestion de l'essai sismique

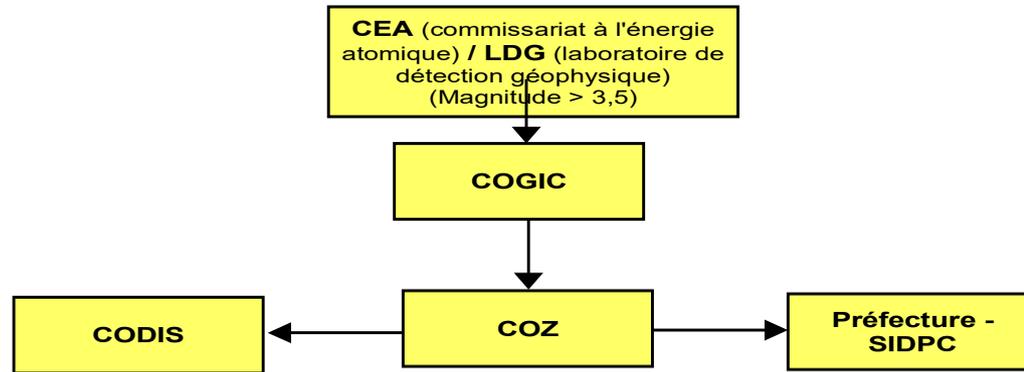
- Communication et information : réunions publiques avec les élus et la population en Maurienne
- Préciser les consignes de sécurité en matière de séisme
- Rappel aux maires : PCS doit rester vivant et faire l'objet d'une mise à jour régulière, l'importance du DICRIM pour sensibiliser la population
- Rappel de la responsabilité de la réglementation parasismique du constructeur (PC 2011)
- Installation de 5 stations sismologiques par ISTERRE/SISMALP (+20.000 évènements enregistrés entre 2016 et 2018)
- Lancement du programme interrégional du Massif des Alpes « SISM@LP-Swarm » (Maurienne, Vallorcine et Ubaye)
- Elaboration d'un plan départemental ORSEC Spécifique Séisme (1^{er} décembre 2020)

PLAN ORSEC Spécifique SEISME

Son sommaire

- Les caractéristiques d'un séisme
- La surveillance et la détection des séismes
- Le risque sismique en Savoie
- La diffusion de l'alerte
- L'organisation opérationnelle
- L'organisation post-événement
- La fiche réflexe Séisme et les fiches acteurs de la gestion de crise

La diffusion de l'alerte



S'il est difficile de prévoir et donc d'alerter la population sur un risque de séisme, le déclenchement des sirènes SAIP pourront être déclenchées en cas d'éventuelles répliques.

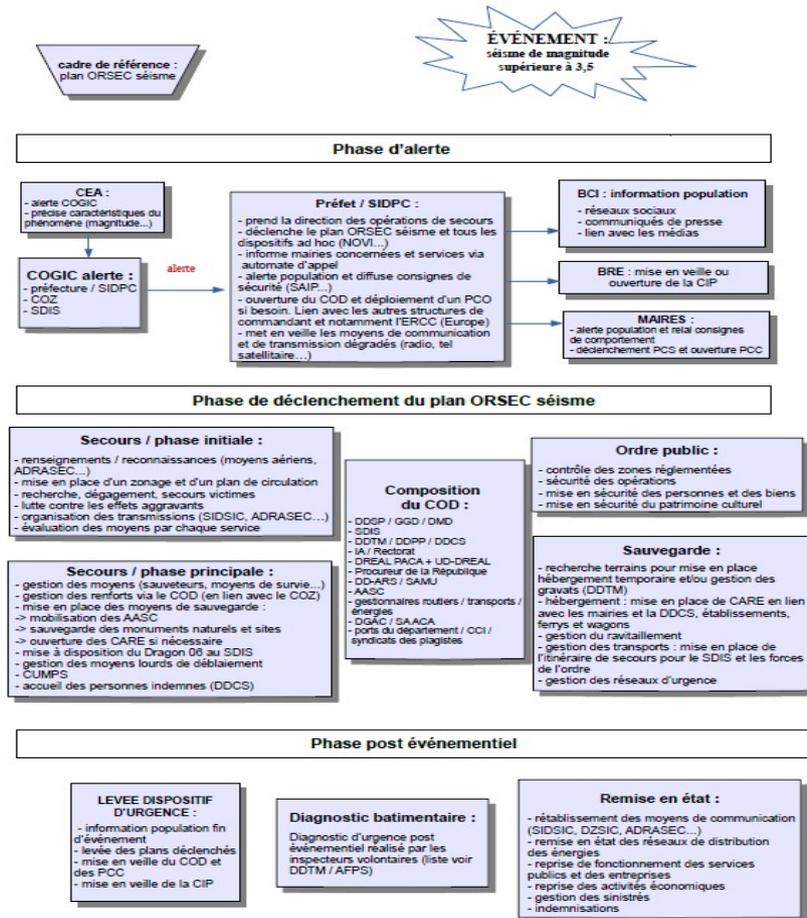
L'information de la population sur l'évènement et les consignes de sécurité sera diffusée par les médias et les réseaux sociaux.

En cas de situation d'urgence, le Préfet pourra activer la CIM et la CIP.

L'organisation opérationnelle

- La mise en place d'un dispositif de secours : étendue et évaluation sommaire du sinistre, sectorisation de zonages (rouge avec périmètre de sécurité, orange avec zones réglementées et verte libre d'accès), plan de circulation routière ou autoroutière...
- La gestion des moyens de secours et de renforts : besoins humains, équipements et matériels, acheminement de ces moyens...
- L'organisation des secours : recherche et sauvetage des victimes, recensement de l'état structurel des bâtiments, gestion des dégâts sur les réseaux (électrique, gaz, eau, télécommunications)...
- La mise en sécurité des personnes à l'extérieur de la zone sinistrée : accueil et regroupement des personnes, postes médicaux avancés, cellule d'urgence médico-psychologique...
- La gestion de l'ordre public : contrôle des zones réglementées, protection et surveillance des sites impactés, mise en sécurité du patrimoine culturel, recensement et identification de la population...

Les outils du cadre d'astreinte



- Création d'une fiche réflexe
- Automate d'appel GALA : création d'une campagne téléphonique avec message préenregistré
- Icasso protection civile : création d'une liste de diffusion

L'organisation post-évènement

- Le diagnostic approfondi des bâtiments pour une réintégration en toute sécurité qui nécessite une demande de concours auprès de la DGSCGC de la mobilisation de l'AFPS
- La mise en place d'un guichet unique et d'une cellule de suivi administratif
- La reprise du service public et de l'activité économique
- Le relogement des personnes sinistrées
- L'aspect judiciaire

Révision du plan ORSEC

- RETEX du séisme LE TEIL (11/11/2019) : cellules spécifiques, mission de relogement, formation en matière d'assurance...
- Journée technique IRMA du 3 février 2022 : accompagnement de l'AFPS par la mairie, clarifier les interventions entre les différents acteurs, changement de la réglementation en matière reconstruction...
- Conférence ISTerre / PARN et l'IRMA

Merci de votre attention